



Sous la direction de  
Grégory Quin & Anaïs Bohuon

**1968** le sport fait  
sa révolution à  
**Mexico**

Éditions Glyphe

sur l'altitude le met également en évidence dans les médias. Les méthodes d'optimisation des performances des athlètes d'élite sont alors reprises par une politique sportive qui, à son tour, est soumise à la pression de la compétition forcée et cherche à accroître les capacités des athlètes. En même temps, le stress élevé autour des corps des sportifs de haut niveau « conduit à toute une série de blessures chroniques [...] qui nécessitaient une sorte de traitement permanent »<sup>1</sup>. L'athlète en tant que « patient éternel » fait l'objet d'une nouvelle pratique médicale. Du reste, celle-ci se trouve sur une ligne fine entre la performance thérapeutique et l'« éthique situationnelle » (Schönholzer)<sup>2</sup>. Mais même si la médecine sportive a réussi à prouver sa pertinence avec les développements entourant les Jeux d'été au Mexique, elle est restée – comme le sport de haut niveau lui-même – intégrée dans un réseau complexe de relations économiques, sociales et politiques qui alternent. Leur forme ne doit donc pas être comprise comme un processus simple, mais correspond à la somme des décisions stratégiques qui façonnent le champ sportif.

- 
1. ASO, Documents sur les participations suisses aux jeux Olympiques, Rapport sur la participation suisse aux jeux Olympiques de 1972, rapport du médecin de la délégation Hans Howald, 1973, p. 69.
  2. Schönholzer, Gottfried, « Der Arzt und der Sport », *Sozial-und Präventivmedizin*, vol. 21, n° 6, 1976, p. 246.

## Aux frontières de la médecine, de la diplomatie et du sport en Suisse

### La création du Comité National pour le Sport Elite (1956-1972)<sup>1</sup>

Grégory Quin

UN TITRE BARRE la une du journal *Sport* au lendemain des jeux Olympiques d'Innsbruck : « Le sport de haut niveau a désormais besoin d'être soutenu plus largement »<sup>2</sup>. Par ces mots, le conseiller fédéral Paul Chaudet manifeste très clairement un mécontentement général après que la délégation helvétique n'a pas réussi à obtenir de médaille pour la première fois de son histoire. Évidemment, le fait que cet échec intervienne dans le

- 
1. Nous remercions Madame Monique Schneider pour ses relectures et pour ses conseils dans la rédaction de cet article. Nous remercions également Philippe Vonnard, Sébastien Cala et Quentin Tonnerre pour les discussions qui ont contribué à l'amélioration de ce texte.
  2. *Sport*, le 9 février 1964.

cadre de jeux Olympiques d'hiver renforce encore le caractère « dramatique » du moment<sup>1</sup>. Comme souligné par différents historiens, notamment Jean-François Loudcher et Monica Aceti<sup>2</sup>, mais aussi Lutz Eichenberger<sup>3</sup>, 1964 constitue un indéniable moment de rupture dans l'histoire du sport suisse, avec une prise de conscience de l'importance nouvelle des classements internationaux et de l'urgence d'une restructuration de la gouvernance du sport en Suisse. Pourtant, il nous appartient immédiatement de souligner que si certaines interprétations produites par les historiens semblent souligner le caractère dramatique de l'échec, sur le moment, les points de vue sont en fait déjà contrastés. Ainsi dans son rapport sur les jeux Olympiques, Jean Weymann, alors chef de mission et secrétaire général honoraire du *Comité Olympique Suisse* (COS), souligne qu'en comparant

« la liste des résultats, on peut tout de même constater que les concurrents suisses ne se sont finalement pas si mal comportés, les skieurs en particulier. Rarement, nous avons réussi à placer autant de skieurs et de skieuses dans les 10 ou 15 premiers rangs. Dans d'autres disciplines, biathlon et luge, nous avons fait nos premières armes, il fallait un commencement. En patinage et en bob, la malchance a souvent joué contre nous [...] ».

Entre-temps, le Conseil Fédéral, l'ANEP, le COS et autres ont examiné les résultats [...] ; unanimement,

1. Quin, Grégory, « De la cure d'air à l'or blanc, une Interassociation Suisse pour le Ski face aux enjeux de l'essor du ski en Suisse (années 1920 – années 1960) », *Histoire des Alpes*, n° 22, 2017, p. 135-155.
2. Loudcher, Jean-François; Aceti, Monica, « La “débâcle” suisse aux jeux Olympiques d'hiver à Innsbruck en 1964 et ses conséquences sur l'organisation sportive nationale », *Stadion*, n° 38, 2013, p. 183-205.
3. Eichenberger, Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997*, Macolin, ÖFSPO, 1997.

les conclusions sont les mêmes : il faut faire quelque chose, il faut aider le sport et les sportifs de pointe en premier lieu. »<sup>1</sup>

Dès lors, dans le cadre de cette contribution, notre ambition est d'amender quelque peu les conclusions des précédents travaux, en saisissant les tendances de longue durée des structures du sport suisse. Il s'agit ainsi de souligner les dynamiques institutionnelles qui vont mener à une réforme profonde du système sportif, dans le cadre desquelles 1964 ne constitue au mieux qu'un déclencheur, sinon un prétexte pour certains dirigeants. Dans les faits, ce sont en effet plusieurs processus qui vont entrer en résonance autour de l'échec des jeux Olympiques d'Innsbruck. Premièrement, depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants sportifs suisses discutent d'une réforme du système pour améliorer l'efficacité du soutien aux meilleurs athlètes et pour prolonger la diffusion de la pratique de masse à l'ensemble des classes sociales<sup>2</sup>. Deuxièmement, avec l'arrivée des Soviétiques dans les compétitions internationales au début des années 1950 – dans le contexte de la Guerre froide<sup>3</sup> – les classements sportifs internationaux

1. Archives Swiss Olympic (ci-après « ASO »), Documents des jeux Olympiques de Tokyo et d'Innsbruck, 1964, Rapport sur la participation suisse aux jeux Olympiques d'Innsbruck, juillet 1964, p. 131.
2. Giuliani, Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* ». *Bundesstaatliche Körpererziehung und Gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz* (1918-1947), Berne, Peter Lang, 2001.
3. À ce sujet, on lira les contributions des publications collectives suivantes : Vonnard, Philippe; Sbeti, Nicola; Quin, Grégory (sous la direction), *Beyond boycotts. Sport during Cold War in Europe*, Munich, De Gruyter, 2017; Quin, Grégory; Vonnard, Philippe (sous la direction). *Special Issue: Negotiating the Cold War. The Case of International sport bodies during the First Period of the Cold War (1946-1971)*, Sport in history, vol. 37, n° 3, 2017.

prennent une importance nouvelle, comme indicateurs de la valeur des différents pays et des différentes idéologies (capitalisme vs. communisme). Troisièmement, l'épisode de la non-participation de la délégation suisse aux Jeux de Melbourne en 1956, dans un contexte de tensions géopolitiques majeures, met en lumière l'importance de la création d'un logiciel moderne pour gouverner les sports en Suisse<sup>1</sup>. Enfin, la désignation de Mexico pour accueillir les jeux Olympiques de 1968 va susciter à travers le monde – et en Suisse tout particulièrement – l'essor d'une réflexion approfondie autour des performances sportives en moyenne et haute altitude, puisque la capitale mexicaine est située au-delà de 2 000 mètres.

Dès lors, dans le cadre de cette contribution, notre ambition est de décrire et d'analyser les transformations institutionnelles qui vont présider à l'avènement du *Comité National pour le Sport Elite* (CNSE) en 1966, dont l'ambition est d'améliorer le soutien des meilleurs athlètes en Suisse, mais qui vont également aboutir, au début des années 1970, à la création d'une véritable base légale pour l'encouragement de la gymnastique et des sports, suite à l'introduction d'un article à ce sujet dans la Constitution et au vote d'une loi fédérale<sup>2</sup>.

Pour réaliser nos analyses, nous nous appuyons sur les archives du *Comité National pour le Sport Elite*, mais également sur les documents des organisations qui vont fédérer leurs forces pour créer ce comité (*Association Nationale*

1. Tonnerre, Quentin; Quin, Grégory, « "Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable". Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 67, n° 3, 2017, p. 343-360.

2. Quin, Grégory, *L'odyssée du sport universitaire lausannois. Entre compétition et sport-santé*, Paris, Glyphe, 2016, p. 116 et suivantes.

d'Education Physique (ANEP), Comité Olympique Suisse, Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport (CFGs)) et les archives des différents départements fédéraux impliqués et conservées aux Archives fédérales à Berne. De même, nous avons conduit plusieurs entretiens avec différents acteurs impliqués dès les années 1960 ou dans les décennies qui suivront (Adolf Ogi et Beat Hodler), pour pouvoir appréhender les logiques plus biographiques de cette première réforme du système sportif suisse.

### Avant 1964. L'avènement d'une réflexion sur le soutien (et le contrôle) du sport-élite

Comme le soulignent Jean-François Loudcher et Monica Aceti, l'échec d'Innsbruck s'insère dans un processus qui voit des dirigeants politiques s'interroger sur l'état physique de la jeunesse depuis le milieu des années 1950. Ainsi, le postulat du Conseiller national Bachmann en 1957 s'appuie sur le constat d'un « amollissement de la jeunesse » et propose de réfléchir à l'instauration d'un « enseignement obligatoire de la gymnastique à l'école », lequel devra favoriser le « développement corporel [...] » et se prolonger « après la sortie de l'école [dans le cadre du] service militaire. »<sup>1</sup>. En 1962, une motion d'un autre Conseiller national, Kurzmeyer, s'inquiète de l'amollissement physique généralisé de la population et invite le Conseil fédéral « à examiner de façon approfondie l'ensemble du problème de la lutte contre le ramollissement physique et du développement de la force de résistance »<sup>2</sup>.

1. Archives fédérales suisses (ci-après « AFS »), Documents du Conseil fédéral, « Entraînement physique de la jeunesse », postulat Bachmann du 6 mars 1957, publié dans le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1957, le 1<sup>er</sup> avril 1958.

2. AFS, Documents du Conseil fédéral, État de l'étude concernant les motions datant de moins de 4 ans, « Lutte contre l'amollissement

Ces dynamiques s'insèrent également dans le contexte spécifique qui fait suite aux jeux Olympiques de 1956, auxquels la Suisse n'a pas participé. S'il ne s'agit pas d'un boycott politique, comme la littérature le laissait à penser jusqu'à présent, faute notamment d'un véritable travail approfondi dans les archives concernées<sup>1</sup>, mais d'une «non-participation», cet événement va mettre en lumière de manière très aiguë la nécessité pour les dirigeants suisses de réformer en profondeur la gouvernance du système sportif. En effet, si au final la délégation suisse ne prend pas part aux Jeux de Melbourne, c'est pour avoir notamment trop longuement cherché à obtenir un consensus entre toutes les organisations sportives membres de l'ANEP et du COS<sup>2</sup> en lien avec les événements de Budapest.

Cependant, après 1956, de nouvelles dynamiques vont voir le jour dans les institutions sportives elles-mêmes, notamment dans le cadre du comité médico-sportif de l'ANEP et dans les débats internes à la *Société suisse de médecine sportive*, et tout particulièrement autour de la question du dopage. Au départ, les débats vont démarrer autour de l'*Union Vélocipédique Suisse (UVS)*, où le docteur Rupf doit engager une lutte plus sérieuse contre le dopage croissant des cyclistes. Faute de posséder des moyens de lutte très concrets, il cherche alors à avertir le comité central de l'ANEP du risque pesant sur son sport. À ce moment, la lutte contre le dopage est encore évanescence, et le comité

---

physique» motion Kurzmeyer du 20 mars 1962, publié dans le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1962, le 9 avril 1963.

1. Monnin, Eric; Maillard, Christophe, «Pour une typologie du boycottage aux jeux Olympiques», *Relations internationales*, vol. 162, n° 2, 2015, p. 173-198.
2. Tonnerre, Quentin; Quin, Grégory, «Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable...». *Op. cit.*

médico-sportif de l'ANEP n'a encore pour principale mission que l'organisation du contrôle médical préalable à la pratique du sport. Cependant, l'appel du docteur Rupf va attirer l'attention des dirigeants de l'ANEP, qui vont charger leur comité médico-sportif de mettre en place un «group de travail» *ad hoc* sur les questions de dopage. Celui-ci est

«dirigé par le Dr Ulrich Frey et [il est assisté du] Pr G. Schönholzer, comme représentant de la section de recherches de l'EFG et de la Société suisse de médecine sportive, ainsi que du Dr E. Rupf et de M. Walter Stampfli, tous deux représentants de l'UVS. [...]

Le comité médico-sportif juge nécessaire d'étudier les possibilités d'augmenter les performances des athlètes par une alimentation appropriée avant et durant les compétitions. Le comité central accueille cette suggestion et charge le comité médico-sportif de l'élaboration d'une proposition sur les modalités d'exécution.»<sup>1</sup>

Au-delà de la composition de ce premier groupe de travail, soulignons en préambule que l'*Union Vélocipédique Suisse (UVS)* y possède deux représentants, ce qui marque ici comme ailleurs la centralité précoce du cyclisme dans les réflexions inhérentes au dopage dès le début des années 1960. Durant les premières séances, les membres essayent de fixer une définition claire du «dopage», notamment d'un point de vue «éthique»<sup>2</sup>. Mais surtout, les membres vont rapidement œuvrer à la composition d'une liste de produits que les fédérations devraient interdire à leurs athlètes. Après plusieurs séances et de nombreux débats, le groupe de travail devient une «commission spéciale sur la question du dopage» au printemps 1963. Suite à un travail d'enquête

- 
1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 20 janvier 1960, n° 45, p. 11.
  2. ASO, ANEP, Groupe de travail sur le dopage dans le sport, procès-verbal de la séance du 14 avril 1960, p. 2-3.

auprès des fédérations membres de l'ANEP, il ressort que 33 d'entre elles sont intéressées par la mise en place d'une liste générale de produits considérés comme «dopants»<sup>1</sup>. Dès la deuxième séance de la commission, le 13 septembre 1963, sont discutées les conditions dans lesquelles des contrôles antidopage réguliers pourraient être conduits et notamment à quels coûts<sup>2</sup>. De fait, la performance doit être un but pour les athlètes de pointe, mais cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix<sup>3</sup>. Au-delà du dopage, c'est plus largement l'«amélioration de la condition de nos athlètes de pointe» qui préoccupe le comité central de l'ANEP. Celui-ci

«s'est vu contraint, pour des raisons d'éthique et de santé, d'entreprendre la lutte contre le "doping". Il est cependant persuadé que les performances sportives des athlètes seraient favorablement influencées par une alimentation appropriée avant et pendant les compétitions. Plusieurs compétitions ont déjà été perdues en raison d'une nutrition fautive ou inopportune. Pour ces raisons, le CMS a été chargé d'étudier cette question sur le plan scientifique et de faire un rapport avec des conseils pratiques à l'intention des associations. Ces travaux sont entrepris avec la collaboration de la section de recherches de l'École fédérale de gymnastique et de sport et financés par une importante subvention de la Commission du Sport-Toto de l'ANEP.

De nombreux échecs suisses lors de compétitions internationales sont également attribués à une préparation physique insuffisante de nos athlètes. Le comité central

1. ASO, ANEP, Commission spéciale sur le dopage dans le sport, procès-verbal de la séance du 24 avril 1963, p. 2.
2. ASO, ANEP, Commission spéciale sur le dopage dans le sport, procès-verbal de la séance du 13 septembre 1963, p. 4.
3. À ce sujet, on se référera à la contribution de Barbara Hug dans le présent ouvrage.

examine en ce moment la possibilité d'obtenir également dans ce domaine une amélioration.»<sup>1</sup>

Preuve que les jeux Olympiques d'Innsbruck ne peuvent pas être considérés comme l'alpha et l'oméga de la réforme institutionnelle du sport en Suisse, le comité central de l'ANEP organise, dès le 8 avril 1961, une conférence des présidents de fédérations sportives pour «débatte des mesures propres à améliorer la condition des athlètes et gymnastes sélectionnés en vue des compétitions internationales»<sup>2</sup>. En effet,

«Le problème de la condition de nos athlètes de pointe a donné lieu à d'abondantes discussions, tout particulièrement après les jeux Olympiques de 1960 à Squaw Valley et à Rome. À cette occasion, le comité central de l'ANEP a dû constater que les fédérations suisses de gymnastique et de sport ne sont pas toutes en mesure d'offrir à leurs athlètes de point l'encouragement et la formation les meilleurs.»<sup>3</sup>

De fait, il semble que le problème de la condition – et donc des résultats internationaux – des athlètes helvétiques réside dans un amateurisme et une impréparation chroniques des entraîneurs engagés par les différentes fédérations. À la suite de cette conférence, le comité central de l'ANEP décide de créer un «comité spécial pour les questions de condition», pour mettre en place un «cours central super-fédérations en automne 1961, pour instruire les techniciens supérieurs des Fédérations-membres dans le domaine de l'entraînement en vue d'assurer la condition des athlètes de pointe»<sup>4</sup>.

1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 22 septembre 1960, n° 46, p. 5.
2. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 10 août 1961, n° 47, p. 1.
3. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 10 août 1961, n° 47, p. 1.
4. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 10 août 1961, n° 47, p. 2.

Dans ce comité, on retrouve le docteur Ulrich Frey, qui préside aussi le « groupe de travail » et la « commission spéciale » sur les questions de dopage, dont les travaux ont lieu entre 1959 et 1961<sup>1</sup>. Celui-ci, fils de Walther Frey, a obtenu son doctorat en médecine à l'Université de Berne en 1943, il est une figure majeure de la médecine du sport en Suisse, à la fois par ses publications sur les effets hygiéniques des exercices du corps<sup>2</sup>. Il s'engage aussi très précocement dans diverses institutions, telles que la *Société Suisse de Médecine du Sport* ou l'ANEP. Cependant, preuve du caractère moins médical des projets de ce comité, c'est Kaspar Wolf, représentant de la CFGS auprès de l'ANEP et directeur de l'*École Fédérale de Gymnastique et de Sport* (EFGS) de Macolin, qui en prend la présidence. Dès le printemps 1962, le comité devient une commission formelle de l'ANEP et propose d'œuvrer dans plusieurs directions à la fois, suivant en cela une « tactique du tir dispersé » : un film est rapidement proposé pour faire la propagande d'un travail intense d'entraînement, un stage de formation est planifié pour les responsables de l'entraînement de condition des sportifs de pointe et la création de centres locaux d'entraînement est mise à l'étude<sup>3</sup>. Au cours de l'hiver 1962, la commission est informée d'une initiative du Département militaire fédéral (DMF) qui souhaite créer un « système d'écoles de recrues militaires sportives », mais elle émet rapidement un avis négatif, invoquant notamment le fait que « ce projet ne représente pas une manière suisse de résoudre le problème : il a une tendance vers l'amateurisme d'État, que l'on ne désire, en principe, pas dans notre

1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 15 août 1962, n° 49, p. 8.
2. L'un de ses ouvrages le plus reconnu reste : Frey, Ulrich, *Sportmedizin. Biologische und medizinische Grundlagen der Leibesübungen. Ein Lehrbuch für Aerzte, Sportlehrer und Trainer*, Stuttgart, Enke, 1962.
3. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 21 septembre 1962, n° 50, p. 11.

pays»<sup>1</sup>. Soulignant que le peuple n'accepterait pas de créer une catégorie de « militaires privilégiés », c'est aussi que l'âge du recrutement ne correspond pas à l'âge de la distinction des dispositions d'un athlète de pointe<sup>2</sup>. À l'initiative de Kaspar Wolf, la commission permet aussi pour la première fois dans l'histoire à quelques athlètes de pointe « d'effectuer un séjour individuel d'entraînement à l'EFGS de Macolin »<sup>3</sup>, signe avant-coureur d'un changement majeur de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle. De même, à la fin de l'été 1963, des cours préparatoires ont été proposés aux athlètes suisses sélectionnés pour les jeux Olympiques de 1964.

1964-1967.

#### Créer un Comité national pour le sport élite

Par-delà les dynamiques précédemment évoquées, les jeux Olympiques d'hiver de 1964 sont présentés comme un échec, mais surtout ils sont présentés par la presse comme un affront au sein de la population, et vécus comme tel par certains élus et dans de nombreux cercles dirigeants du sport suisse. Comme l'indique le conseiller fédéral Paul Chaudet dans son éditorial, publié le 9 février 1964 à la Une du *Sport*, le sport suisse d'élite doit désormais bénéficier d'un meilleur soutien de la part de l'État<sup>4</sup> et dès le 17 février 1964, plusieurs questions sont déposées au Conseil national, comme celle de Weisskopf, qui cible notamment le biathlon.

« Les résultats de tir à l'arme de guerre dans la discipline de ski de fond ont été lamentables pour des fils de Tell [...]. On peut craindre que des conclusions erronées ne soient tirées au sujet de notre valeur militaire.

1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 25 juillet 1963, n° 50, p. 11.
2. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 25 juillet 1963, n° 50, p. 11.
3. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 20 septembre 1963, n° 50, p. 10.
4. *Sport*, le 9 février 1964.

Le Conseil fédéral est-il disposé à prendre à l'avenir des mesures pour que le choix et l'entraînement des délégations suisses aux championnats militaires internationaux soient faits d'une façon soignée, méthodique et complète [...].»<sup>1</sup>

Si la prise de position du conseiller national Weisskopf mélange un certain nombre de dimensions de l'événement, elle cherche surtout à placer les débats autour de la question militaire et donc des prérogatives du conseiller fédéral Paul Chaudet. La réponse de ce dernier est d'ailleurs très claire, il ne s'agit pas véritablement d'une question militaire, mais plus largement sportive, et le biathlon avec « moins de 100 adeptes en Suisse » ne peut pas être une cible unique. De même, il rappelle que jusqu'à 1964, les subsides ne vont pas à une discipline en particulier, et qu'en conséquence la Confédération n'a « aucune influence sur la participation aux compétitions relevant de telle ou telle discipline, ni sur la sélection des concurrents »<sup>2</sup>. Cet élément du subside est d'ailleurs aussi au cœur d'une autre question par le conseiller national Germanier, qui se demande s'il ne « serait pas indiqué, notamment, de confier au département militaire, dans le cadre de son budget, la préparation à certaines disciplines sportives d'intérêt national ? »<sup>3</sup> S'il est difficile de se prononcer sur les véritables intentions de ces parlementaires, il est possible qu'elles soient les manifestations de tentatives des milieux militaires pour reprendre le contrôle des questions liées au sport international, dans la mesure où les milieux diplomatiques ne réagissent pas formellement.

1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Question Weisskopf et réponse du Conseil fédéral, le 17 février 1964.
2. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Question Weisskopf et réponse du Conseil fédéral, le 17 février 1964.
3. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Question Germanier et réponse du Conseil fédéral, le 17 février 1964.

Les mondes sportifs sont plus rapidement actifs. Ainsi, en mars 1964, par voie de presse, le membre suisse du CIO Albert Mayer sollicite deux millions de francs auprès du Conseil fédéral. Pour lui, cela doit notamment permettre à la Suisse d'exister sportivement face aux grandes puissances :

« Les Russes partagent leur entraînement avec le travail toute l'année, et les Américains sont arrivés en Suisse le 29 novembre [1963], soit deux mois avant les Jeux pour s'acclimater et pour suivre leur entraînement en Allemagne, en France et en Italie. »

De fait, dès la même période, des discussions sont entamées autour de l'ANEP, avec notamment les principales fédérations sportives du pays, dont les dirigeants peuvent faire des propositions pour améliorer les résultats internationaux des délégations helvétiques. Ces discussions très précoces sont d'emblée l'occasion de rappeler quelques tendances fondamentales du sport suisse, et notamment l'importance du « sport de masse » que l'on ne doit pas péjorer en cherchant à améliorer le sport de pointe, la grande autonomie des institutions sportives, mais aussi la gymnastique scolaire et l'instruction militaire préparatoire. Le conseiller fédéral Paul Chaudet rappelle cela très clairement dans une séance entre ses services et l'ANEP le 16 avril 1964. Il indique aussi que :

« C'est en premier lieu aux organisations sportives qu'il appartient d'encourager le sport de compétition, de préparer les concours internationaux et d'y envoyer des concurrents, une ingérence de la Confédération dans ce domaine n'est pas envisageable, en revanche [...], les autorités fédérales sont en principe disposées à accorder un appui plus grand aux organisations sportives qui cherchent à améliorer le sport de compétition. »<sup>1</sup>

1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), compte rendu de la séance entre Paul Chaudet et l'ANEP, le 16 avril 1964, p. 1.



L'une des solutions évoquée alors est la reprise par la Confédération des cours dédiés au « sport de masse », de manière à libérer l'ANEP de ces obligations. De même, l'École de Macolin pourrait être plus directement mise à disposition des sportifs de pointe, soit avec ses moniteurs, soit à travers des facilités d'hébergement et d'entraînement<sup>1</sup>. De fait, l'ensemble des fédérations membres de l'ANEP sont alors interrogées pour connaître leurs besoins et leurs souhaits en termes d'amélioration du fonctionnement du système sportif. Chacune peut alors exposer ses besoins et les différents types de soutien dont elles pourraient bénéficier pour mieux encadrer ses meilleurs athlètes. Ainsi, dans son courrier daté du 22 mai 1964, Karl Glatthard, le président de la *Fédération Suisse de Ski*, souligne qu'il est compliqué pour ses meilleurs skieuses et skieurs de s'entraîner dans les meilleures conditions quand celles-ci et ceux-ci doivent encore cumuler leur sport et une activité professionnelle<sup>2</sup>. De fait, le ski et le football sont sans doute les sports où un semi-professionnalisme peut exister, mais il reste encore très limité et globalement les mentalités helvétiques sont encore réticentes à l'idée de permettre l'émergence d'un vrai professionnalisme dans le sport<sup>3</sup>. Cette position est résumée dans un courrier du directeur de l'Administration militaire

1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), compte rendu de la séance entre Paul Chaudet et l'ANEP, le 16 avril 1934, p. 1.

2. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Lettre de Karl Glatthard à l'ANEP, le 22 mai 1964.

3. Quin, Grégory; Cala, Sébastien, « Structuration et promotion du ski en Suisse (années 1920 – années 1960). Est-ce l'engagement des dirigeants ou les pentes des massifs qui expliquent l'essor du ski alpin helvétique ? » dans Vonnard, Philippe; Quin, Grégory; Jaccoud, Christophe (sous la direction), *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Alphil (sous presse).

fédérale, Arnold Kaech, qui indique qu'il ne peut « s'agir pour nous de suivre certains exemples de l'étranger et d'étatiser le sport ou de créer des "amateurs d'État" »<sup>1</sup>, des propos repris à la une du journal *Sport* quelques jours plus tard sous la formule: « La Suisse a-t-elle besoin de gladiateurs ? »<sup>2</sup> Sur un mode plus consensuel, plusieurs dirigeants de fédérations soulignent l'urgence de permettre la construction d'infrastructures sportives en plus grand nombre, pour donner aux athlètes de pointe des meilleures conditions d'entraînement.

À la suite de ces démarches, une « commission d'étude pour le soutien aux sportifs de pointe » est mise en place le 4 juillet 1964, avec une première séance planifiée le 14 juillet 1964. Parmi les membres de cette commission, on retrouve plusieurs dirigeants actifs depuis plusieurs années ou décennies dans les institutions du sport suisse, et dont la sélection repose avant tout sur les compétences dans le sport de pointe. Le comité de pilotage est ainsi composé de :

- Walter Siegenthaler (président de l'ANEP)
- Raymond Gafner (président du COS)
- Louis Perrochon (membre de la Commission fédérale de gymnastique et de sport)
- Ernst Hirt (directeur de l'École Fédérale de Sport)
- Ernst Thommen (directeur de la Société du Sport-Toto)
- Marc Hodler (membre du CIO)
- Dr Gottfried Schönholzer (président de la commission médico-sportive de l'ANEP)
- Rolf Bögli (secrétaire central de l'ANEP).<sup>3</sup>

1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Lettre d'Arnold Kaech à l'ANEP, le 17 juin 1964.

2. *Sport*, le 19 juin 1964.

3. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Liste des membres de la commission d'étude de l'ANEP sur le sport de pointe.

Les membres du comité de pilotage ont alors la charge de se prononcer sur les membres potentiels – tels que Ulrich Frey, Karl Glatthard ou Kaspar Wolf, ainsi que des journalistes des principaux journaux helvétiques<sup>1</sup> –, susceptibles d'intégrer les sous-commissions imaginées pour réformer le soutien aux athlètes de pointe. Ainsi dans un courrier adressé à ses collègues, Ernst Thommen propose plusieurs noms, et notamment celui de Karl Rappan, « ancien sélectionneur de l'équipe suisse de football, dont les compétences n'ont pas besoin d'être rappelées et qui pourrait bénéficier à la sous-commission "compétitions internationales et sélection des athlètes" »<sup>2</sup>. Cette commission fonctionne alors parmi d'autres :

- formation des entraîneurs
- développement de la condition physique
- compétitions internationales et sélection des athlètes
- professionnalisation des athlètes de pointe
- relation sport de pointe – militaire
- infrastructures sportives, matériel et centres d'entraînements
- gymnastique et sport à l'école et instruction préparatoire
- relations publiques
- déplacements et publicités
- recherche, médecine du sport et soutien psychologique
- problèmes de financement
- aspects organisationnels.

Parmi les premières démarches entreprises entre les membres de ces sous-commissions figurent des tentatives pour lister les performances des athlètes suisses dans toutes

- 
1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Liste des membres de la commission d'étude de l'ANEP sur le sport de pointe.
  2. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Lettre d'Ernst Thommen à l'ANEP, le 20 juillet 1964, p. 1.

les disciplines reconnues par l'ANEP depuis le début des années 1960, mais aussi d'analyser en détail les résultats des derniers jeux Olympiques. Suite à ces constats limitaires, les sous-commissions entament alors des réflexions plus approfondies dans leurs domaines de compétences spécifiques, à charge pour chacune d'elles de rendre un rapport détaillé sur les mesures à prendre pour le mois de février 1965. Synthétisées dans un rapport de plus de trente pages, ces propositions sont très nombreuses et envisagent une rénovation en profondeur du système sportif suisse. De fait, la présence dans ces commissions d'acteurs majeurs du sport helvétique semble garantir des résultats à court terme, comme dans le cas d'Ernst Thommen, directeur de la Société du Sport-Toto qui peut rapidement garantir une augmentation de la subvention de son institution à l'intention de l'ANEP.<sup>1</sup>

Après quelques discussions supplémentaires autour de l'été, l'ANEP décide durant son Assemblée des Délégués du 14 novembre 1965 de créer un « Comité national pour le sport d'élite », lequel est considéré davantage comme une « communauté de travail » plus que comme une nouvelle institution<sup>2</sup>. Le modèle ici est davantage celui de l'interassociation, à l'image de ce qui existe pour le ski depuis les années 1930<sup>3</sup>, supposée fédérer les volontés de ses membres. De fait, les différentes organisations et institutions du sport suisse doivent y être représentées : l'ANEP, le COS, la CFGS, l'EFGS, les fédérations sportives, mais aussi des

- 
1. Vonnard, Philippe, « Ernst Thommen », dans Vonnard, Philippe ; Quin, Grégory ; Jaccoud, Christophe (sous la direction), *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Alphil (sous presse).
  2. ASO, ANEP, Assemblée des délégués, Assemblée pour l'année 1965, le 14 novembre 1965.
  3. Quin, Grégory, « De la cure d'air à l'or blanc », *op. cit.*

organisations comme la Société du Sport-Toto, l'institut de recherche de l'EFGS et la représentation suisse au sein du CIO. Les tâches de cette communauté de travail sont les suivantes :

- «- coordonner l'ensemble des travaux tendant au développement du sport d'élite, collaboration avec les fédérations;
- développer la formation d'entraîneurs et venir en aide aux fédérations lors d'engagement d'entraîneurs nationaux ou d'entraîneurs invités;
- conseiller l'ANEP, le COS ainsi que les fédérations qui leur sont affiliées sur les questions relevant du domaine technique;
- organiser des journées et des cours de caractère supra-fédératif;
- créer des centres d'entraînement de condition nationaux ou régionaux et des centres d'entraînement en altitude;
- assurer l'assistance des athlètes d'élite dans des domaines spécialement délimités;
- organiser la propagande en vue d'éveiller la compréhension pour l'importance et les besoins du sport de compétition;
- collaborer avec le service de documentation sportive de l'EFGS;
- collaborer avec des organisations et des institutions étrangères;
- préparer la solution des problèmes spéciaux qui lui sont confiés.»<sup>1</sup>

La première séance de ce qui est encore dénommé «Organe central pour le sport de pointe» a lieu le 10 janvier 1966 et la composition de son comité est finalement très proche du comité de pilotage initial :

1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1965-1969), Premiers exemplaires de statuts pour le CNSE, hiver 1966, p. 3.

- Walter Siegenthaler (président de l'ANEP) – Président
- Raymond Gafner (président du COS) – Vice-Président
- Rolf Bögli (secrétaire central de l'ANEP) – Secrétaire
- Ernst Hirt (directeur de l'École Fédérale de Sport) (membre)
- Fritz Fankhauser (Président de la Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport) (membre)
- Marc Hodler (membre du CIO) (membre)
- Dr Gottfried Schönholzer (président de la commission médico-sportive de l'ANEP) (membre)
- Ernst Thommen (directeur de la Société du Sport-Toto) (membre)
- Jean Weymann (secrétaire général du COS) (membre).<sup>1</sup>

Dans la foulée, une commission technique est encore mise en place sous la présidence de Kaspar Wolf et avec comme directeur technique Ferdinand Imesch, dont les tâches vont être de faire des propositions concrètes de mesures à prendre dès les premiers mois de fonctionnement du nouvel organe<sup>2</sup>.

### Vers les jeux Olympiques de 1968...

#### Les conditions nouvelles d'une réussite sportive ?

Formellement, au-delà d'une première séance tenue en janvier 1966, les travaux ne démarrent pas sans profiter de dynamiques antérieures. En effet, la désignation de Mexico comme ville hôte des jeux Olympiques de 1968, dès 1963, a eu pour effet d'initier de nombreuses dynamiques institutionnelles autour des difficultés inhérentes à la performance

1. ASO, CNSE, Documents relatifs à la création du CNSE (1964-1965), Liste des membres de la commission d'étude de l'ANEP sur le sport de pointe.

2. ASO, CNSE, Procès-verbal des séances (1966-1970), procès-verbal de la séance du 10 janvier 1966, p. 5.

sportive en altitude. S'il ne nous appartient pas de revenir en détail sur ces logiques scientifico-institutionnelles<sup>1</sup>, plusieurs fédérations ont intégré cette variable dans leurs programmes d'entraînement pour leurs athlètes et un nouveau concept apparaît alors : l'acclimatation. Avant les jeux Olympiques, les athlètes devront aller passer plusieurs jours ou parfois plusieurs semaines en altitude pour que leur physiologie puisse s'adapter aux conditions mexicaines.

De fait, du 15 au 19 décembre 1965, l'École Fédérale de Macolin a accueilli, dans le cadre de son sixième symposium, des débats sur «la performance sportive à moyenne altitude»<sup>2</sup>. Le rapport de ce symposium fait partie des pièces proposées avec l'ordre du jour de la première séance de l'«Organe central pour le sport de pointe», et les membres du groupe peuvent donc immédiatement intégrer ces éléments à leurs projets. De fait, lors d'une troisième séance, les membres du comité évoque pour la première fois la nécessité de donner rapidement aux athlètes des infrastructures permettant de planifier des entraînements à des altitudes diverses (1 800, 2 000 et même 3 000 mètres), sur la base de centres situés soit dans les vallées (à Brig par exemple), soit directement dans les stations en altitude (Saint-Moritz)<sup>3</sup>. De fait, c'est aussi lors de cette troisième séance du 23 mars 1966 que les dirigeants s'accordent sur le nouveau nom que devront prendre leur organe et le *Comité National pour le Sport Elite* (CNSE ou NKEŠ pour *National Komitee für Elite Sport* en allemand).

1. Pour une compréhension détaillée de ces processus, on se référera au chapitre de Barbara Hug dans le présent ouvrage.
2. ASO, CNSE, Procès-verbal des séances (1966-1970), procès-verbal de la séance du 10 janvier 1966, Rapport sur le sixième symposium de Macolin «la performance sportive à moyenne altitude», le 5 janvier 1966.
3. ASO, CNSE, Procès-verbal des séances (1966-1970), procès-verbal de la séance du 23 mars 1966, p. 7.

Si le nouveau comité doit favoriser le travail inter-fédérations, les dynamiques semblent alors aussi démarrer au sein des fédérations elles-mêmes, et notamment au sein de la *Fédération Suisse de Ski*, l'un des principales cibles des critiques, après l'échec de 1964 mais aussi depuis le début des années 1960, notamment les colonnes du journal *Sport* qui publie de nombreux articles critiques à l'endroit des autorités du ski suisse durant les hivers 1962 et 1963<sup>1</sup>. Au sein de la FSS, l'administration jusqu'ici dirigée par Elsa Roth, va diviser ses tâches entre l'administration pure – qui reste sous la direction d'Elsa Roth – et la technique qui va revenir à Adolf Ogi dès 1964<sup>2,3</sup>. Ce dernier intègre alors la Fédération sur le souhait d'Elsa Roth<sup>4</sup>, mais avec assurément l'accord de Karl Glatthard – président de la FSS depuis 1962 – originaire de Meiringen, dont Adolf Ogi était alors directeur de l'office du tourisme. D'emblée, Adolf Ogi occupe alors des fonctions de coordinateur des équipes nationales, et il «est alors présent pendant les entraînements pour encourager et conseiller les skieurs de l'équipe suisse».

À l'échelle suisse, la première véritable réussite du nouveau CNSE est l'organisation d'un cours central du 7 au 12 novembre 1966 à l'École Fédérale de Macolin à destination des entraîneurs de condition physique et pour les chefs de centres d'entraînement de chaque fédération.

« Si le nombre des participants fut modeste – 14 associations avec 25 entraîneurs et 1 chef de centre

1. Cette situation est d'ailleurs intéressante du point de vue du fonctionnement du système sportif suisse puisque le rédacteur du journal *Sport* – Fritz Erb – a occupé la fonction de responsable des relations avec la presse pour la FSS dans les années 1950.
2. Entretien avec Adolf Ogi, le 6 mars 2017.
3. Entretien avec Beat Hodler, le 19 janvier 2018.
4. Entretien avec Beat Hodler, le 19 janvier 2018.

d'entraînement physique étaient présents – il convient probablement d'en rechercher la raison dans le fait que, pour la première fois, la durée du cours était d'une semaine entière. Il n'a pas moins été accompli un travail précieux. Les responsables ont eu l'occasion de recueillir les renseignements et les expériences de valeur pour la planification future.»<sup>1</sup>

Il est intéressant de souligner aussi que les initiatives du CNSE dépassent le cadre strict de l'entraînement physique des athlètes, en effet, son ambition est de favoriser le développement et la reconnaissance du sport de pointe et cela passe aussi par un soutien élargi aux fédérations, comme en témoigne le cours du 15 avril 1967, destiné aux «chefs de presse des fédérations», où doivent notamment être débattus «les problèmes touchant la presse et [...] les devoirs des chefs de presse des fédérations»<sup>2</sup>. Lors de cette séance, Joseph Blatter – alors chef de presse pour l'ANEP et futur président de la FIFA – présente notamment «le rôle que peut jouer le service de presse de l'ANEP et du CNSE»<sup>3</sup> et il donne à chaque chef de presse présent une série de directives pour la bonne communication des activités d'une fédération sportive.

Dès le printemps 1967, les initiatives du CNSE vont pouvoir s'appuyer sur les infrastructures nouvelles de l'Institut de recherches inauguré sur le site de l'EFGS de Macolin. La construction de ce bâtiment a été soutenue par l'ANEP – et par un subside conséquent du Sport-Toto<sup>4</sup> – qui le remet formellement à l'EFGS à l'occasion d'une cérémonie officielle le 31 mai 1967, en présence du Conseiller

1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 29 décembre 1966, n° 58, p. 3.
2. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 19 juillet 1967, n° 59, p. 8.
3. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 19 juillet 1967, n° 59, p. 8.
4. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 19 juillet 1967, n° 59, p. 3.

fédéral Nello Celio, chef du DMF. Comme le souligne alors Walter Siegenthaler :

«Cet institut de recherches scientifiques doit symboliser la reconnaissance de la gymnastique et du sport comme part importante de notre culture et rehausser la considération du mouvement sportif dans la vie politique, économique et scientifique pour le bien-être de la santé publique, de la joie de vivre et pour l'encouragement du sport de performance.»<sup>1</sup>

À la fin de l'année 1967, l'ANEP valide du reste les propositions du CNSE sur le contrôle antidopage, et, dans le même temps, un subside exceptionnel pour l'Institut de recherches de Macolin doit permettre de mettre en œuvre dès 1968, les «directives concernant la lutte contre le doping»<sup>2</sup> approuvées par le Comité central de l'ANEP en date du 23 octobre 1967.

Après Innsbruck – dont les résultats ne furent pas aussi catastrophiques que certains milieux politiques ou médiatiques ont bien voulu souligner à des fins d'instrumentalisation –, les Jeux de Tokyo proposent déjà des résultats moins négatifs, avec 4 médailles obtenues, mais évidemment Mexico et Squaw Valley font figure de «tests» pour les nouvelles structures du sport suisse. Quelques semaines avant ces événements, le président de l'ANEP souligne ainsi dans son rapport annuel pour 1967 qu'au sein du CNSE :

«Un grand travail a été accompli. Serait-il présomptueux de notre part de prétendre que la semence a levé d'une façon réjouissante ? Quoique l'on puisse en penser, il n'en est pas moins vrai que nos athlètes ont conquis en 1967, dans des championnats d'Europe et

1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 19 juillet 1967, n° 59, p. 1.
2. ASO, ANEP, Documents de l'ANEP pour l'année 1968, procès-verbal du Comité central du 23 octobre 1967, p. 3.

des championnats du monde officiels, 27 médailles, dont 10 d'or, 11 d'argent et 6 de bronze [...]. Nous n'avons pas lieu de trop nous enorgueillir, mais il est cependant permis de nous réjouir des performances atteintes.»<sup>1</sup>

Sur le plan des résultats, lors des jeux Olympiques de 1968, les délégations helvétiques vont ramener 11 médailles au total, 6 de Grenoble et 5 de Mexico. Sur le plan du classement des nations, les performances ne sont pas fondamentalement meilleures qu'en 1964, puisque la Suisse se classe 33<sup>e</sup> nation pendant les Jeux d'été et 14<sup>e</sup> pendant les Jeux d'hiver. Les effets positifs de la restructuration vont encore se faire attendre, mais les dirigeants suisses ont la certitude qu'ils ont désormais de bons outils pour promouvoir le sport de pointe. De fait, entre 1968 et 1972, ces outils vont encore devenir plus concrets par l'intermédiaire de leur intégration dans la Constitution et des nouveaux textes de lois, ayant valeur au niveau fédéral.

### Epilogue. Le sport entre dans la Constitution et se dote d'une base légale

Au-delà de l'instauration du CNSE, les années 1969-1972 vont marquer un véritable tournant, puisque la Confédération et les cantons vont alors se doter d'un véritable corpus de lois, règlements et ordonnances pour organiser le sport et susciter les meilleurs résultats possible, à la fois sur le plan compétitif, sur le plan pédagogique et sur le plan des infrastructures. Accepté par une large majorité de la population (542 361 «oui» contre 178 283 «non»), le sport intègre la Constitution fédérale, le 27 septembre 1970, à l'article 27 qui précise désormais que :

1. ASO, ANEP, *Informations de l'ANEP*, 28 décembre 1967, n° 61, p. 3.

1. La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions sur la pratique de la gymnastique et des sports par la jeunesse. Elle peut, par une loi, rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles. Il appartient aux cantons d'appliquer les prescriptions fédérales dans les écoles.
2. Elle encourage la pratique de la gymnastique et des sports chez les adultes.
3. Elle entretient une école de gymnastique et des sports.
4. Les cantons et les organisations intéressées seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution.»<sup>1</sup>

Comme le souligne le Conseil fédéral dans son message «concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports», du 1<sup>er</sup> septembre 1971, «force est de constater [...] qu'une réglementation fondée uniquement sur l'organisation militaire, limitant l'aide fédérale aux jeunes gens et organisant la gymnastique et les sports seulement en vue du service militaire, ne répond plus aux conditions de notre temps»<sup>2</sup>. De fait, et au-delà d'un soutien accru aux sportifs de pointe, dans son message du 1<sup>er</sup> septembre 1971, le Conseil fédéral insiste sur le soutien nécessaire de «certaines initiatives toutes récentes qui sont d'une grande valeur, telles que le sport pour tous, la gymnastique pour personnes âgées, le sport pour les invalides, ainsi que le sport universitaire qui,

1. Burgener, Louis, «L'éducation physique et les sports dans les lois fédérales», *Revue Militaire Suisse*, vol. 129, n° 11, 1984, p. 495.
2. Archives du service du sport universitaire (Université de Lausanne), Documents personnels de Claude Bucher, Documents «Règlements, Lois, Ordonnances», *Feuille Fédérale*, volume 2, 123<sup>e</sup> année, n° 39, «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports», le 1<sup>er</sup> septembre 1971, p. 786.

pour nos étudiants, est d'une grande importance»<sup>1</sup>. Dans les esprits des décideurs, le système sportif est encore une pyramide dont la base élargie est autant – sinon plus – garante de la réussite sur la scène internationale<sup>2</sup>.

Après avoir introduit le sport dans la Constitution, les autorités politiques vont poursuivre leurs efforts et en 1972, le Parlement vote une loi dont l'objectif est d'«encourager la gymnastique et les sports», et qui va notamment rendre l'éducation physique obligatoire dans toutes les écoles primaires et moyennes – pour les garçons et pour les filles –, ainsi que dans les écoles normales. Du point de vue du fonctionnement du système sportif, le principal acquis de cette loi va être la démilitarisation de la formation des jeunes garçons puisque l'Instruction Préparatoire est supprimée et remplacée par «Jeunesse et Sport»<sup>3</sup>, dont le but est de «parfaire l'entraînement sportif des jeunes de la quatorzième à la vingtième année révolue, ainsi que de les amener à vivre sainement». Comme le rappelle Louis Burgener, par cette loi :

«L'éducation physique et sportive, bien que libérée de toute implication militaire, devient une branche fédérale, alors que toutes les autres disciplines scolaires sont cantonales. Cette loi réunit les aspects financiers, techniques et administratifs (écoles cantonales, fédérations privées, gestion communale), fait stupéfiant

1. *Ibid.*, p. 789.

2. Ces représentations sur le fonctionnement du système sportif n'ont pas encore fait l'objet de véritables recherches empiriques dans les archives des institutions sportives. Elles sont pourtant fondamentales pour bien comprendre les transformations du sport au xx<sup>e</sup> siècle, à la fois à l'échelle nationale (dans les différents pays européens) et internationale.

3. Eichenberger, Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission*, p. 199 et suivantes.

en éducation, et elle délègue ces aspects à l'École de Macolin, ce qui est une concentration de pouvoir insolite dans une république fédéraliste. Cela assure une unité de doctrine, liée à des subsides, qu'aucune autre discipline scolaire n'accepterait en Suisse»<sup>1</sup>.

Au-delà des aspects strictement liés à la démilitarisation des activités physiques et sportives en Suisse, force est de constater que cette loi constitue également une première étape dans la mise en place d'une véritable base légale pour l'État dans sa volonté de soutenir le sport et de tirer parti des effets (sociaux, politiques, diplomatiques et économiques) du sport dans les sociétés contemporaines. L'épisode de la tournée chinoise à la fin de l'année 1972, dont les enjeux se situent entre la promotion du tennis de table et l'activation d'une «diplomatie» aux accents très économiques, constitue un exemple intéressant de la nouvelle teneur des relations entre les milieux politiques et sportifs<sup>2</sup>. Si l'initiative de la tournée semble revenir aux dirigeants de la Fédération Suisse de Tennis de Table, l'organisation et le programme de la tournée soulignent très explicitement l'intérêt de l'État. Avec les années 1970, une nouvelle période de l'histoire du sport suisse va s'ouvrir, avec notamment une dynamique très forte en faveur de la construction d'infrastructures sportives et l'émergence de nouveaux enjeux diplomatiques et économiques.

1. Burgener, Louis, «L'éducation physique et les sports dans les lois fédérales». *Op. cit.*

2. Tonnerre, Quentin ; Quin, Grégory, «A forgotten "ping-pong diplomacy"? About the Chinese ping-pong players' tour of Switzerland (1972)», dans Vonnard, Philippe ; Sbeti, Nicola ; Quin, Grégory (sous la direction), *Beyond boycotts. Sport during Cold War in Europe*, Munich, De Gruyter, 2017, p. 195-211.